



Achat véhicule d'occasion entre particulier

Par **Alfaro_old**, le **16/08/2007 à 14:40**

Au mois de mai 2007 j'ai acquis une voiture auprès d'une auto-école. Le patron m'a signalé que le véhicule avait 80 000 km. J'ai vu au compteur 200 000 km. Son argument : le moteur a été changé mais aucune facture. Cette voiture a passé le CT ok. J'ai donc réglé par chèque qui a été débité. rnPeu après les feux arrière ne fonctionnaient plus. De plus, j'ai demandé à ce qu'il fasse retirer les doubles commandes (auto-école) à ses frais; entre temps un garagiste m'a dit qu'il était nécessaire de faire changer le joint de culasse défectueux. Le patron de l'auto-école s'est proposé de récupérer le véhicule pour, à ses dires, faire effectuer les réparations nécessaires. Le véhicule est donc entre ses mains, depuis il est parti et je ne peux pas récupérer le véhicule. j'ai été dupe pensant avoir à faire à une personne de bonne foi.rnrnQuestion : que puis-je faire juridiquement pour faire 1-annuler la vente et 2-récupérer mon argent.rnrnEn vous remerciant d'avance pour les info que vous pourrez me communiquer afin d'agir en toute légalité.